



RÈGLEMENT DU CONCOURS E-@WARDS 2010

- Article 1 -** La présentation peut se rapporter à tous les domaines d'activités mais doit nécessairement avoir pour **objet l'utilisation des TICs à des fins éducatives.**
- Article 2 -** Une **présélection** sera effectuée par un Comité de présélection constitué de cinq membres du groupe campusnumerique.be. Les résultats seront publiés sur www.campusnumerique.be, **le 02 avril 2010**. Les candidats sélectionnés seront avertis par e-mail.
- Article 3 -** Afin de participer valablement, le candidat doit effectuer les démarches suivantes :
- **S'inscrire sur le site www.campusnumerique.be et envoyer une présentation** de son projet ou de sa réalisation sous la forme d'un fichier PowerPoint contenant 8 slides au maximum, à l'adresse info@campusnumerique.be, **pour le 28 mars 2010** inclus.
 - En cas de sélection, une **présentation orale** (Speed presentation) de 6 minutes et 8 slides PowerPoint devra être assurée **le 22 avril 2010**, après les séances plénières organisées durant la matinée.
- Article 4 -** Le concours est ouvert à tous et scindé en **trois catégories** : Etudiants, Enseignants et Secteur privé/associatif. **Un seul prix sera octroyé par catégorie. Tout candidat ne peut remettre qu'un projet unique dans une seule catégorie.**
- Article 5 - Les candidats sélectionnés seront identifiés et contactés grâce aux coordonnées encodées lors de leur inscription.**
- Article 6 -** Le jury est composé de sept personnes dont le Président.
- Article 7 -** Pour participer à la Speed presentation, **les candidats sélectionnés doivent s'inscrire au Forum.**
- Article 8 - La présence des lauréats est requise lors de la remise des prix le 22 avril 2010.**
- Article 9 -** Les organisateurs :
- Les organisateurs ont pris toutes les précautions nécessaires quant au bon déroulement du concours.
 - Ils ne pourront pas être tenus pour responsables de tout incident technique éventuel pouvant priver une personne ou un groupe de personnes de la participation au concours.
 - Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de modifier ou d'annuler le concours en cas de forces majeures.
- Article 10 - La participation au concours entraîne l'adhésion complète au présent règlement.**